

Après Vesoul, le tribunal de commerce d'Epinal valide la reprise du Groupe Parisot

by Usine Nouvelle - jeudi, avril 10, 2014

<http://correspondances.fr/apres-vesoul-tribunal-commerce-depinal-valide-reprise-du-groupe-parisot/>

Le tribunal de commerce d'Epinal (Vosges) a validé dans la matinée du jeudi 10 avril le plan de reprise porté par les cadres du groupe Parisot, leader français de la fabrication de meubles. La décision préserve 831 emplois en Haute-Saône, mais condamne 47 postes à la Manufacture vosgienne de meubles.

Deux jours après la décision favorable du tribunal de commerce de Vesoul (Haute-Saône), le tribunal de commerce d'Epinal (Vosges) a validé à son tour la reprise du groupe Parisot par douze cadres dirigeants accompagnés par un actionnaire minoritaire, François-Denis Poitrinal.

Le projet de reprise englobe près de 2 000 salariés répartis entre les sites français de Saint-Loup-sur-Semouse et Corbenay en Haute-Saône, Mattaincourt, dans les Vosges, et les deux unités de production roumaines du groupe. Les emplois des deux sites haut-saônois, qui totalisent 831 salariés, seront préservés.

En revanche, la Manufacture vosgienne de meubles (MVM), où un plan social avait entraîné 88 licenciements économiques en janvier 2013, perdra 47 postes supplémentaires.

Spécialisée dans la fabrication de meubles de cuisine, l'usine a vu fondre ses effectifs de 110 salariés depuis son placement en redressement judiciaire en novembre 2012.

Le site, dont l'activité se maintient, envisage une diversification vers les meubles de rangement de vêtements. La prochaine fusion des unités de Saint-Loup-sur-Semouse et de Mattaincourt au sein d'une même entité apparaît également comme un gage de pérennité pour le site vosgien.